



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 19 février 2026

Nombre de membres composant le Conseil municipal	
En exercice	35
Présents à la séance	27
Représentés	6
Excusés	0
Absents	2

L'an deux mil vingt six, le 19 février à 20h00,

Les membres composant le Conseil municipal d'Arcueil, légalement convoqués se sont réunis Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Christian METAIRIE, Maire.

Clotilde GALHIE-ERIPRET ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance qu'elle accepte, conformément à l'article L.2121-15 du code général de collectivités territoriales.

MEMBRES PRESENTS:

Christian METAIRIE, **Maire**

François LOSCHEIDER, Sophie PASCAL-LERICQ, Ludovic SOT, Anne RAJCHMAN, Juliette MANT, Antoine PELHUCHE, Maryvonne LEGOURD ROCHETEAU, Aboubacar DIABY, Elisabeth ELOUNDOU, Guillaume VIAUD, **Adjoint(e)s**

Kévin VEDIE, Carine DELAHAIE, Francine KETFI, Jacques GRILL, François DOUCET, Ludovic MAUSSION, Sophie LABROUSSE, Kamel ROUABHI, Karim BAOUZ, Clotilde GALHIE-ERIPRET, Benoit-Joseph ONAMBELE, Hugo GODFERT, Erwann CALVEZ, Hourya KONATE, Ulysse LESAFRE, Olivier NADIRAS, **Conseiller(e)s**

MEMBRES REPRESENTES :

Madame PECCOLO Hélène	Par Madame ELOUNDOU Elisabeth
Monsieur CAILLAT-GRENIER Régis Guy	Par Monsieur PELHUCHE Antoine
Madame BOUSLAH Shéhérazade	Par Madame DELAHAIE Carine
Monsieur CAMBIER Rudy	Par Monsieur MAUSSION Ludovic
Monsieur DOUBA--PARIS Benjamin	Par Madame PASCAL-LERICQ Sophie
Madame COPOL Audrey	Par Monsieur LESAFRE Ulysse

MEMBRES EXCUSES:

MEMBRES ABSENTS:

Nathalie LATOUR, Elodie LOSIAUX.

Délibération
2026DEL11

Présentation du
rapport d'activité 2024
du Syndicat
Intercommunal de la
périphérie de Paris
pour les Energies et
les Réseaux de
Communication
(SIPPEREC)



Pour le Maire et par délégation
Samy LOUMI
Responsable du Secrétariat Général
et des affaires juridiques

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU du 19 février 2026
DELIBERATION N°2026DEL11

Objet : Présentation du rapport d'activité 2024 du Syndicat Intercommunal de la périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC)

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 et L.5211-39 qui prévoit que les rapports annuels d'activité des établissements publics de coopération intercommunale soient adressés aux maires de chaque commune membre afin d'en faire une communication au Conseil municipal,

Vu le rapport d'activité présenté par le syndicat intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) pour l'exercice 2024,

Vu la présentation à la commission technique le 11 février 2026,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Article 1er : Prend acte du rapport d'activité 2024 du SIPPEREC.

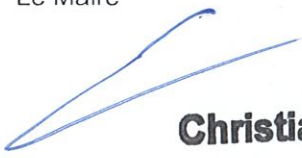
Article 2 : La présente délibération sera notifiée au SIPPEREC, 193-197 rue de Bercy Tour Gamma B 75585 Paris.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :
- Monsieur le Préfet, Préfecture du Val-de-Marne,
- Madame la trésorière, trésorerie d'Ivry sur seine, 94-96 rue Victor Hugo 94205 Ivry sur seine.

Article 4 : Le Maire :
- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa publication ou de sa notification.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire d'Arcueil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage ou de sa publication ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou de la publication ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet.

Fait en Mairie, le 19 février 2026
Le Maire

Secrétaire de séance


Christian METAIRIE
Maire



DELIBERATION N°2026DEL11
Nature de l'acte : Intercommunalité
Service : -